

Le document ci-dessous est la traduction libre à l'usage des lecteurs francophones d'un rapport émis en anglais.

Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM)
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes et de l'auditeur indépendant
sur les états financiers consolidés

CONEX
B.P. 3225
Nouakchott
République Islamique de Mauritanie

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
France
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM)

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes et de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés

Au Président,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les annexes aux états financiers consolidés, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables (ensemble les « Etats Financiers Consolidés »).

Ces Etats Financiers Consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

A notre avis, les Etats Financiers Consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au référentiel IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes et de l'auditeur indépendant relatives à l'audit des Etats Financiers Consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers Consolidés, et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Etats Financiers Consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté au sein de l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'Etats Financiers Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Etats Financiers Consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre l'entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe.

Responsabilités du commissaire aux comptes et de l'auditeur indépendant relatives à l'audit des Etats Financiers Consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés à ce titre.

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'entité à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les Etats Financiers, et apprécions si les Etats Financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant de manière à ce qu'ils en donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nouakchott et Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes et l'Auditeur Indépendant

Version anglaise originale signée par

CONEX

ERNST & YOUNG Audit

El Agheb Limam Brahim

Pierre Abily

SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE

COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	- 8 -
1- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020	- 8 -
2- OBJET ET ACTIVITÉS DU GROUPE	- 8 -
3- MÉTHODES COMPTABLES	- 8 -
3.1 Principes de préparation des états financiers	- 8 -
3.2 Principes de consolidation	- 11 -
3.3 Immobilisations corporelles	- 12 -
3.4 Actifs incorporels	- 14 -
3.5 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales	- 14 -
3.6 Autres actifs financiers	- 14 -
3.7 Stocks et en-cours	- 14 -
3.8 Dépréciation des actifs	- 15 -
3.9 Définition des unités génératrices de trésorerie	- 16 -
3.10 Clients et comptes rattachés	- 17 -
3.11 Coûts des emprunts	- 17 -
3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 17 -
3.13 Emprunts	- 17 -
3.14 Provisions pour risques et charges	- 18 -
3.15 Remise en état des sites	- 18 -
3.16 Coût des avantages au personnel	- 20 -
3.17 Produits des activités ordinaires	- 20 -
3.19 Subventions publiques	- 21 -
3.20 Impôts	- 21 -
3.21 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes	- 21 -
3.22 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture	- 21 -
3.23 Dividendes et intérêts	- 22 -
3.24 Information sectorielle	- 22 -
3.25 Participation dans les entreprises associées	- 23 -
4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	- 25 -
5- COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS À L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE	- 26 -
5.1 Immobilisations corporelles	- 26 -
5.2 Actifs incorporels	- 29 -
5.3 Autres actifs financiers	- 29 -
5.4 Stocks et en-cours de production	- 30 -
5.5 Clients et comptes rattachés	- 30 -
5.6 Autres débiteurs	- 31 -
5.7 Instruments financiers : informations à fournir	Error! Bookmark not defined.
5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 38 -
5.9 Capital social	- 38 -
5.10 Emprunts et dettes financières	- 38 -
5.11 Obligations au titre des retraites	- 41 -
5.12 Provisions	- 43 -
5.13 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	- 43 -
5.14 Impôts	- 43 -
5.15 Autres taxes	- 44 -
5.16 Autres créditeurs	- 45 -
6- COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT	- 46 -
6.1 Chiffre d'affaires	- 46 -
6.2 Produits des activités annexes	- 46 -
6.3 Autres produits opérationnels	- 47 -
6.4 Marchandises et matières consommées	- 47 -
6.5 Frais de personnel	- 47 -
6.6 Dotations aux amortissements et provisions	- 48 -
6.7 Impôts et Taxes	- 48 -
6.8 Autres charges opérationnelles	- 48 -
6.9 Produits financiers	- 49 -
6.10 Charges financières	- 49 -
7- COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	- 50 -
7.1 Retraitement des amortissements et provisions	- 50 -
7.2 Variation du BFR	- 50 -
7.3 Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations	- 50 -
7.4 Reprises sur amortissements et provisions	- 50 -
7.5 Gains/Pertes de change	- 50 -
7.6 Trésorerie Nette	- 50 -
8- AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS	- 51 -
9- INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	- 51 -
10- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	- 51 -

SNIM
Etat de la Situation Financière
Exercice clos le 31 décembre 2020

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non - courants		68 248	69 289
Immobilisations corporelles	5.1	63 516	64 853
Actif de prospection	5.1	4	5
Actifs incorporels	5.2	367	428
Autres actifs financiers	5.3	2 300	2 135
Participations dans les entreprises associées	5.3	57	50
Titres mis en équivalence	5.3	1 996	1 810
Impôts différés actifs		9	8
Actifs courants		55 022	39 067
Stocks et en-cours	5.4	7 752	7 825
Clients et comptes rattachés	5.5	13 644	7 179
Autres débiteurs	5.6	3 809	5 217
Contrats à terme	5.7	78	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	29 739	18 808
TOTAL ACTIFS		123 271	108 356

En millions d'ouguiyas		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres et réserves		94 571	76 183
Capital émis	5.9	18 270	18 270
Primes d'émission		646	646
Gains nets latents sur contrats à terme	5.7	1 856	1 917
Résultats accumulés non distribués		73 799	55 350
Réserve Légale		1 635	1 108
Report à nouveaux		45 879	38 826
Résultat de l'exercice		21 323	10 453
Ecart de réévaluation		4 963	4 963
Intérêts minoritaires		458	578
Passifs non courants		12 657	14 759
Emprunts portant intérêt	5.10	8 914	11 146
Obligations au titre des retraites	5.11	3 160	2 861
Provisions	5.12	583	752
Passifs courants		15 583	16 835
Fournisseurs et comptes rattachés	5.13	5 327	6 853
Impôts	5.14	2 647	1 597
Autres taxes	5.15	532	587
Autres crédateurs	5.16	6 654	7 373
Concours bancaires	5.8	407	405
Contrats à terme	5.7	15	20
TOTAL PASSIFS		123 271	108 356

SNIM
Etat Consolidé du résultat global
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2020	31/12/2019
Chiffres d'affaires	6.1	47 189	34 503
Produits des activités annexes	6.2	597	620
Autres produits opérationnel	6.3	888	995
Produits des activités ordinaires		48 674	36 117
Variation des stocks de produits finis et des travaux en cours		(231)	32
Production immobilisée		332	673
Marchandises et matières consommées	6.4	(9 858)	(9 979)
Frais de personnel	6.5	(4 407)	(3 920)
Dotations aux amortissements et provisions	6.6	(6 244)	(6 660)
Impôts et taxes	6.7	(211)	(51)
Autres charges opérationnelles	6.8	(2 130)	(1 970)
Résultat opérationnel		25 885	14 233
Produits financiers	6.9	1 244	1 108
Charges financières	6.10	(1 948)	(1 718)
Quote-part dans le résultat des titres mis en équivalences		204	(149)
Résultat avant impôt		25 386	13 473
Charge d'impôt sur le résultat		(4 146)	(3 010)
Résultat net de l'exercice		21 239	10 463
Part revenant aux intérêts minoritaires		(83)	11

SNIM
ETAT DU RESULTAT GLOBAL
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de l'exercice	21 239	10 463
Impact des instruments financiers	(61)	126
Résultat global	21 178	10 589

SNIM
Etat des flux de Trésorerie consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2019	31/12/2019
ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Bénéfice net avant impôt		25 386	13 473
Dotations aux amortissements et provisions	7.1	5 939	6 449
Reprises sur amortissements et provisions	7.4	(771)	(880)
+/- Valeur sur acquisitions / cessions d'immobilisations		(0)	(270)
Gains / Pertes de changes	7.5	(161)	214
Produits de placement		(260)	(287)
Charges financières		500	719
Quote part des titres mis en équivalence		(204)	149
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	7.2	(5 545)	(2 004)
Flux de trésorerie brut liés aux activités opérationnelles		24 883	17 562
Intérêts payés		(496)	(599)
Impôt payé sur la taxe unique		(3 144)	(2 041)
Flux de trésorerie net liés aux activités opérationnelles		21 243	14 823
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	7.3	(6 165)	(3 379)
Encaissement résultant de la cession de matériel		326	501,8529
Remboursement sur Prêts		155	140,366
Intérêts encaissés		259	287
Dividendes reçus		18	-0,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(5 408)	(2 450)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation du capital		0	0
Encaissements provenant d'emprunts		168	1 192
Cotisations retraites complémentaires		178	231
Remboursements d'emprunts		(2 339)	(2 677)
Remboursements retraites complémentaires		(38)	(105)
Dividendes versés		(2 879)	0
Flux liés aux opérations de financement		(4 910)	(1 359)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		18 403	7 389
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		10 926	11 014
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	7.6	29 332	18 403

SNIM
Etat Consolidé des variations des capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2020

En millions d'ouguiyas	Capital émis	Primes d'émission	Résultats accumulés	Gains nets latents sur TAT (1)	Total	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31/12/2017	18 270	646	46 272	2 076	67 264	474
Retraitement lié à l'application de l'IFRS 09			(174)	-	(174)	(9)
Capitaux propres au 01/01/2018	18 270	646	45 083	1 791	65 792	318
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	126	126	-
Résultat	-	-	10 153	-	10 153	11
Autres	-	-	(187)	-	(187)	249
Capitaux propres au 01/01/2019	18 270	646	55 350	1 917	76 183	578
Retraitement lié à l'application de l'IFRS 09						
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	(61)	(61)	-
Résultat	-	-	21 323	-	21 323	183
Dividendes	-	-	(2 871)	-	(2 871)	(351)
Autres	-	-	(2)	-	(2)	-
Capitaux propres au 31.12.2020	18 270	646	73 799	1 856	94 571	458

(1) TAT : Transaction à Terme

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
31/12/2020

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes clos au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le **22 avril 2021**.

1- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

L'exercice 2020 est caractérisé par les faits marquants suivants :

- Une hausse des cours de minerais avec un Pic de 168 \$ durant le mois de Décembre 2020 ;
- Suspension des travaux de dragage au port minéralier en raison de la crise sanitaire COVID19 ;
- Les chargements ont atteint 12 501 Tonnes ;
- Augmentation de l'âge de départ à la retraite à 63 ans ;

2- OBJET ET ACTIVITES DU GROUPE

Le groupe SNIM est composé de 17 sociétés opérant dans divers secteurs dont principalement : Carrières de marbre et granits, fonderie, fabrication mécanique, transport et maintenance, Hôtellerie et tourisme, acconage et manutention, distribution des hydrocarbures, recherche et exploitation sous-terraine des gisements de minerai de fer.

La société mère est La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) est une société anonyme (S.A) de droit mauritanien enregistrée en République Islamique de Mauritanie. Son siège social est basé à Nouadhibou, Boîte postale 42.

Elle a pour objet l'extraction et la commercialisation de minerais de fer. La société extrait du minerai de fer à partir des mines de M'Haoudat, des Guelbs et de la Kédia, tout en poursuivant ses activités de recherches minières.

3- METHODES COMPTABLES

3.1 Principes de préparation des états financiers

3.1.1 Normes applicables

Les états financiers consolidés de la SNIM ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). La publication en normes IFRS se justifie par :

- ✓ Une volonté d'harmonisation des investisseurs et bailleurs de fonds qui sont les principaux utilisateurs des états financiers,
- ✓ L'utilisation de ce référentiel par les partenaires de la SNIM,
- ✓ Le souci de comparabilité de l'information financière.

Normes, amendements de normes et interprétations en vigueur au 1 janvier 2020

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 ont été établis selon le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'UE (*Union européenne*) en vigueur à cette date, et conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et d'application obligatoire au 31 décembre 2020.

Normes et interprétations nouvelles appliquées à compter du 1er janvier 2020

Amendement de l'IFRS 3 : Définition de l'activité

L'amendement d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » précise que pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs doit inclure, au minimum, un intrant et un processus de fond qui, ensemble, contribuent de manière significative à la capacité de créer des outputs. De plus, il précise qu'une entreprise peut exister sans inclure toutes les entrées et tous les processus nécessaires pour créer des Outputs. Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du groupe, mais peuvent avoir un impact sur les périodes futures en cas de regroupement d'entreprises.

Amendements aux IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 : Réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt

La performance à IFRS 9 et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » fournit un certain nombre d'allègements, qui s'appliquent à toutes les relations de couverture qui sont directement affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence. Une relation de couverture est affectée si la réforme donne lieu à une incertitude sur le calendrier et / ou le montant des flux de trésorerie fondés sur l'indice de référence de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture. Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

Amendement aux IAS 1 et IAS 8 : Définition de l'importance

Les amendements fournissent une nouvelle définition de l'importance qui stipule que « l'information est importante si l'omission, l'anomalie ou l'obscurcissement pourrait raisonnablement influencer les décisions que les principaux utilisateurs d'états financiers à usage général prennent sur la base de ces états financiers. Concernant une entité comptable spécifique. Les amendements précisent que l'importance relative dépendra de la nature ou de l'ampleur des informations, soit individuellement, soit en combinaison avec d'autres informations, dans le contexte des états financiers. Une anomalie d'information est importante si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle influence les décisions prises par les principaux utilisateurs. Ces amendements n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés du groupe.

Amendements à IFRS 16 : Concessions de location liées au COVID-19

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié des concessions locatives liées à la COVID-19 - des amendements aux contrats de location IFRS 16. Les amendements permettent aux locataires de ne pas appliquer les directives d'IFRS 16 sur la comptabilisation des modifications de bail pour les concessions locatives résultant directement de la pandémie de Covid-19. Dans la pratique, un locataire peut choisir de ne pas évaluer si une concession de loyer liée à Covid-19 d'un bailleur est une modification de bail. La modification s'applique aux périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er juin 2020. Une application anticipée est autorisée. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du groupe.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31.12.2020

Il n'y a aucune norme qui n'est pas encore entrée en vigueur et qui aurait, selon toute prévision, une incidence importante sur le groupe dans l'exercice en cours ou les exercices ultérieurs.

3.1.2 Principes généraux

Les principes utilisés se basent sur la méthode du coût historique et sur la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception (1) des instruments financiers dérivés et (2) des catégories d'immobilisations réévaluées, évaluées à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés et évalués en ouguiyas. L'ensemble des tableaux et annexes est présenté l'n (MMRU).

Le compte de résultat est présenté par nature.

Les postes de l'état de situation financière sont présentés suivant la classification en actifs courants et non courants, en passifs courants et non courants.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent les actifs courants du Groupe. Les autres actifs constituent des actifs non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent les dettes courantes. Les autres dettes sont non courantes.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés et conformément aux principes comptables internationaux, l'évaluation de certains soldes de l'état de situation financière ou du compte de résultat nécessite la prise en compte, par la Direction du Groupe, d'un certain nombre d'estimations ou appréciations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs et sur les charges et produits du compte de résultat. Ces estimations ou appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations ou situations existants à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

3.2 Principes de consolidation

Les entreprises contrôlées de manière exclusive par le Groupe, que ce soit de droit (détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), contractuellement ou de fait (direction durable des opérations financières et opérationnelles), sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100%, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Les sociétés contrôlées conjointement par le groupe sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés non contrôlées exclusivement par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence si le pourcentage de contrôle résultant de la détention directe ou indirecte des droits de vote est supérieur à 20%.

Le Groupe détient une participation dans une coentreprise. Une coentreprise résulte d'un accord contractuel, en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Une entité sous contrôle conjoint est une coentreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque Co-entrepreneur détient une participation. Le Groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'Actif net déterminé attribuable au Groupe. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de la co-entreprise. Les profits et pertes résultant des transactions entre le Groupe et la co-entreprise sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans la co-entreprise.

3.2.1 Opérations éliminées en consolidation

Les soldes au 31 décembre 2020 des comptes de créances et de dettes entre sociétés du groupe, les charges et produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupes telles que le paiement de dividendes, les plus ou moins-values de cession, les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts à des sociétés du groupe sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat. De même, les marges internes sur stock sont également éliminées.

3.2.2 Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprise

Coût d'acquisition

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions de filiales. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition.

Écarts d'acquisition

L'écart résiduel éventuel, correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, est comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière sous la rubrique "Écart d'acquisition". Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Elle est irréversible.

3.2.3 Opérations en devises – écarts de conversion

En raison de la nature de l'activité de la SNIM, de nombreuses opérations sont libellées en devises étrangères. La conversion des opérations et des comptes en ouguiyas s'effectue selon les bases suivantes :

- ✓ Les immobilisations corporelles et incorporelles, de même que les stocks de matières premières et autres approvisionnements, sont converties au cours de change en vigueur à la date de leur acquisition, à l'exception de certaines catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation,
- ✓ Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés dans une monnaie étrangère, sont comptabilisés en utilisant les cours de change qui existaient à la date où ces valeurs ont été déterminées,
- ✓ Les autres comptes d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture. Les pertes et profits résultant de la conversion sont imputés au compte de résultat,
- ✓ Les charges et produits sont convertis au cours de change à la date de transaction.

3.3 Immobilisations corporelles

Comptabilisation :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'IAS16 comprenant le coût d'achat proprement dit, augmenté s'il y a lieu des frais directement rattachables, diminuées du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La méthode de la réévaluation est appliquée.

Constructions :	Coût d'acquisition
Installations complexes spécialisées :	Juste Valeur
Matériel ferroviaire et de voie :	Juste Valeur
Matériel d'exploitation :	Coût d'acquisition
Matériel de transport :	Coût d'acquisition
Autres immobilisations corporelles :	Coût d'acquisition

Amortissement :

En 2015, la SNIM pour mieux rattacher les dépréciations des actifs liés à la production, aux avantages économiques créés par ces actifs de production a décidé d'amortir à l'unité de production tous les actifs liés à la production, les unités de compte retenues étant le Chemin de fer, Port Minéralier, et Mines au lieu d'un amortissement systématique basé sur une durée de vie estimée.

Compte tenu de l'importance des contraintes opérationnelles à la fois informatiques et humaines, il n'a pas été possible de maintenir la méthode de l'UOP retenue l'an en 2015 et le conseil d'administration de la SNIM a choisi le retour à un amortissement linéaire, plus commode à pratiquer dans ses systèmes d'information et à maintenir dans le temps. L'impact de ce changement comptable s'élève à 7 047 MUM et a été présenté de manière rétrospective avec une incidence sur les capitaux propres d'ouverture et les immobilisations corporelles au 31/12/2015.

Ainsi, les amortissements sont désormais pratiqués selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilité estimées, afin de refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de l'actif conformément à l'IAS 16.

Les durées de vie retenues pour l'amortissement linéaire sont les suivantes :

Constructions :	14 à 30 ans
Installations complexes spécialisées :	15 à 30 ans
Matériel ferroviaire et voie ferrée :	10 à 30 ans
Matériel d'exploitation :	5 à 30 ans
Matériel de transport :	5 ans
Autres immobilisations corporelles :	5 ans

Contrat de location

Depuis 2009, les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont initialement enregistrés à leur juste valeur, ou si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux liés aux contrats conformément à l'IAS 17. L'obligation correspondante est comptabilisée dans les dettes financières. Les charges financières, qui représentent la différence entre l'ensemble des obligations de location et la juste valeur des actifs, sont portées au compte de résultat sur la durée du contrat.

Les accords qui ne revêtent pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés sur la base d'IFRIC 4 afin de déterminer s'ils ne contiennent pas un contrat de location à comptabiliser selon la norme internationale IAS 17.

A partir de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019, les contrats de location sont régis par la norme IFRS 16.

Dépréciation

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet d'une recherche de perte de valeur lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent les valeurs recouvrables estimées, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée par l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Coût de découverte

Dans l'exploitation d'une mine à ciel ouvert, il peut arriver que les entités aient à enlever des stériles (ou morts-terrains) pour avoir accès à des gisements. Cette opération est appelée « découverte ». Les opérations de découverte peuvent procurer deux avantages à l'entité : du minéral utilisable par l'entité pour produire des stocks et un meilleur accès à des quantités additionnelles de minéral qui seront exploitées au cours de périodes futures.

- **Les coûts de découverte engagés pendant la phase de développement** : les frais engagés sont capitalisés et rentrent dans le coût de construction de la mine et ensuite amortis sur sa durée de vie utile. La capitalisation des coûts de découverte cesse lorsque la mine ou le composant est mis en service et prêt à être utilisé comme prévu par la direction.
- **Les frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation** : IFRIC 20 prévoit les traitements suivants :
 - a) Comptabilisation dans les stocks produits au cours de la période lorsque les opérations de découverte ont trait à la production de la période.
 - b) Comptabilisation en tant qu'actif non courant (c'est-à-dire comme actif au titre des opérations de découverte) lorsque les opérations de découverte permettent un meilleur accès à la ressource naturelle dans les périodes ultérieures si l'ensemble des critères suivants sont remplis :
 - i) Il est probable que les avantages économiques futurs (meilleur accès au corps minéralisé) associés aux opérations de découverte iront à l'entité ;
 - ii) L'entité peut identifier la partie du corps minéralisé à laquelle elle a un meilleur accès ;
 - iii) Les frais rattachés aux opérations de découverte associés à cette partie du corps minéralisé peuvent être évalués de façon fiable.

Compte tenu de contraintes liées à la mise en place de la norme qui affectent la fiabilité des informations à produire, le coût de découverte engagé pendant la phase de production est affecté aux stocks produits au cours de la période.

Coût de démantèlement et remise en état du site

Dans le cadre du projet Guelbs 2 et du port minéralier, des obligations implicites pourraient conduire la SNIM à comptabiliser des actifs en vue du démantèlement et/ou du réaménagement des installations. La SNIM reste également attentive aux évolutions législatives et décisions prises en la matière par l'administration mauritanienne. (CF 3.15 Remise en état des sites).

3.4 Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à l'IAS 38. Ces derniers sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité économique estimée entre 3 à 5 ans.

Les valeurs comptables des actifs incorporels font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable ou lorsque l'actif ne répond pas aux conditions d'amortissement de l'IAS 38 (avantages économiques consommés sur plusieurs années).

Les actifs incorporels du groupe ne comprennent pas de goodwill.

3.5 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales

La norme IFRS 6 précise l'information financière relative à la prospection et à l'évaluation des ressources minérales dont l'application est obligatoire depuis l'exercice 2006.

Une entité doit déterminer une méthode comptable précisant quelles dépenses sont comptabilisées en actifs de prospection et d'évaluation et appliquer cette méthode de manière cohérente et permanente, la méthode appliquée par la SNIM est la suivante :

Pour les actifs incorporels, les dépenses éligibles sont celles prévues par le 59 d'IFRS 6, et ne concernent que les frais de recherche et développement prévus par IFRS 6, notamment :

- ✓ Acquisition des droits de prospection,
- ✓ Études topographiques, géophysiques et géotechniques,
- ✓ Forage d'exploration,
- ✓ Creusage de tranchée,
- ✓ Échantillonnage.

3.6 Autres actifs financiers

Des prêts qui ne génèrent pas d'intérêt sont consentis aux salariés du groupe. Des dépôts sont réalisés à la demande des sociétés d'électricité, d'eau et de télécommunication mauritaniennes afin de couvrir les éventuels défauts de règlement ou les détériorations d'équipements utilisés. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif, les prêts et les dépôts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés ou versés.

3.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont composés essentiellement de matières premières, de minerais de fer et autres approvisionnements (pièces de rechange). Les stocks de matières premières et autres approvisionnements, y compris les pièces de rechange, sont évaluées au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation, conformément à l'IAS 2.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont dépréciés annuellement pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. La méthode de dépréciation des stocks de matières premières et autres approvisionnements se présente comme suit :

Articles en stock :

- Absence de dépréciation sur les articles dont la consommation est régulière (couverture inférieure ou égale à un an) ;
- Dépréciation de 15% des articles ayant enregistré un mouvement (une consommation) sur un seul exercice durant les deux derniers exercices ;
- Dépréciation de 100% du stock mort (articles n'ayant pas connus de mouvements sur les trois dernières années sauf les articles stratégiques et les articles des premières dotations)
- Dépréciation de 100% des articles en litiges ;

Stocks de Minéral :

Les stocks de minéral de fer, y compris le minéral gardé en verse, sont valorisés au prix de revient moyen pondéré ou à la valeur réalisable nette si elle s'avère lui être inférieure. Les prix de revient comprennent les coûts directs des mines, des sites de production, du chemin de fer et du port, ainsi qu'une quote-part d'amortissements et de frais généraux.

Cette valorisation est déterminée abstraction faite des frais financiers, des frais généraux fixes et variables encourus pour transformer les matières premières en produits finis et des frais liés à la fonction commerciale. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente pour les minerais riches. Le minéral de qualité pauvre est totalement déprécié étant donné qu'il n'a pas de valeur marchande.

3.8 Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, lorsqu'il s'agit d'écart d'acquisition ou d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée.

Lorsque la valeur nette comptable de l'actif ou des actifs regroupés en unité génératrice de trésorerie (UGT) devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée à hauteur de cette différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est notamment appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. En cas d'UGT, les écarts d'acquisition sont ventilés par unité génératrice de trésorerie pour les besoins des tests d'impairment.

La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne pourront pas être reprises ultérieurement.

3.9 Définition des unités génératrices de trésorerie

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test doit être effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie qui n'existe pas à la SNIM. Pour ce test de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les critères de définition des unités génératrices de trésorerie présentés ci-dessus ont conduit le Groupe SNIM à procéder aux regroupements suivants :

- **Société SNIM** : il s'agit d'un ensemble intégré et homogène regroupant les trois mines exploitées à Zouerate, la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires de Nouadhibou. Il a été considéré que tant les mines que la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires ne pouvaient générer séparément des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres composantes de l'ensemble constituant la SNIM ;
- **Société GMM** : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (carrières de marbre et granits) et de son profil de risque et de rentabilité ;
- **Société SAFA** : Cette société est considérée comme une UGT, elle renferme l'activité fonderie du groupe SNIM ;
- **Société COMECA** : Cette structure est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (fabrication mécanique) et de son profil de risque et de rentabilité ;
- **Société ATIM** : Cette société renferme l'activité travaux, transport et maintenance du groupe SNIM. Elle est considérée comme une UGT ;
- **Société SOMASERT** : Cette société exerce une activité d'Hôtellerie et de Tourisme ; elle est considérée comme une UGT ;
- **Société SAMIA S.A.** : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (gypse, plâtre), et de son profil de risque et de rentabilité ;
- **Société SAMMA** : Cette société renferme les activités accostage et manutention ; elle est considérée comme une UGT ;
- **Société GIP** : Cette société renferme l'activité de stockage, de transport et de la distribution des hydrocarbures raffinés ; elle est considérée comme une UGT ;
- **Société Tazadit Underground Mine (TUM)** a pour objet la recherche et l'exploitation souterraine des gisements de minerai de fer, elle est considérée comme une UGT ;
- **Société Mauritanienne d'Eau et d'Electricité (M2E)** : a pour objet la réalisation et la gestion du réseau d'eau et d'électricité à Zouerate, elle est considérée comme une UGT ;
- **Mauritania Saudi Mining and Steel (MSMS)** La production et exportation du minerai de fer.
- **Grand Hôtel de Mauritanie (GHM)** La construction et la gestion d'hôtels de toute catégories.
- **Société de Remorquage Nouadhibou (SRN)** La réalisation d'activité de remorquage ainsi que de toute prestation de lamanage et de pilotage dans le port de Nouadhibou et dans tout autre port de Mauritanie ou en dehors.
- **AMSAGA** : La réalisation des activités d'exploration géologiques, et les activités minières (production et exploitation minière)
- **ENGINEERING & CONSULTING ASSOCIATES "ENCO"** : La réalisation de mission d'études, de conseils, de formation et d'assistance
- **IQAR** : Gestion promotion immobilière

La valeur d'usage de ces unités ou regroupements d'unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de ces unités ou regroupement d'unités, une perte de valeur est enregistrée pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

3.10 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables éventuels, conformément à l'IFRS 9. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

3.11 Coûts des emprunts

En application de la norme internationale IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont inscrits comme un élément du coût de cet actif.

3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.13 Emprunts

La dette de la SNIM est principalement contractée auprès de bailleurs de fonds internationaux à des taux dits préférentiels.

Suivant les principes de la norme IAS 39, les emprunts à taux préférentiels sont classés en "autres passifs financiers". A ce titre, ils devraient être enregistrés à l'origine à leur juste valeur, soit une valeur actualisée sur la base du taux de marché en vigueur pour une dette de caractéristique similaire ou pour un emprunteur similaire.

Pour calculer la valeur de marché d'un emprunt consenti à un taux préférentiel, et donc hors marché, il s'agit de déterminer de façon fiable un taux d'actualisation des flux futurs. Ce taux est déterminé en fonction du marché et prend en compte plusieurs éléments :

- La devise de l'emprunt,
- La signature de l'emprunteur (ou encore le spread de crédit).

La norme IAS 39 accepte, en cas d'absence de données en lecture directe sur le marché, de valoriser un emprunt à taux préférentiel par comparaison avec les emprunts à taux fixe et de maturité identique contractés par les sociétés du groupe ou par des sociétés similaires (taille et activité) dans des conditions normales de marché.

Dans le cadre de la réalisation du Projet de Développement et de Modernisation (PDM), la SNIM a signé des conventions de financement avec des institutions financières commerciales et des bailleurs de fonds institutionnels.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM, les données de marché nécessaires pour déterminer une courbe de taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels ne sont pas disponibles :

- Absence d'un marché de financement à long terme des activités privées en devises en Mauritanie,
- Difficulté d'évaluer le spread de crédit de la SNIM,
- Absence d'entreprise d'extraction minière comparable en Afrique de l'Ouest.

Il est donc impossible de déterminer de façon fiable une valeur de marché des emprunts à taux préférentiels contractés par la SNIM. Dans ce cas, la norme IAS 39 autorise la comptabilisation des actifs / passifs financiers à leur coût historique qui correspond au montant reçu. Les intérêts sont enregistrés sur la base du taux facial.

Dans le cadre de la réalisation du Projet de Développement et de Modernisation (PDM), la SNIM a signé des conventions de financement avec des institutions financières commerciales et des bailleurs de fonds institutionnels.

Parmi ces conventions, deux emprunts contractés en 2009 auprès de deux pool bancaires composés de :

- i) La Banque africaine de Développement, l'Agence française de Développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque Islamique de Développement, la BNPParibas, la société Générale, BHF-BANK Aktiengesellschaft et KfW pour ce qui concerne le financement du **Projet Guelb II** ; et de
- ii) La BNP Paribas, la société Générale, BHF-BANK Aktiengesellschaft et KfW pour le financement du Projet nouveau Port Minéralier.

L'encours de ces emprunts bancaires s'élève au 31 décembre 2019 à 235 MU\$ pour le projet Guelb II et 29 MU\$ pour le Projet nouveau Port Minéralier.

Ces deux emprunts bancaires sont assortis de clauses (appelées « covenants ») imposant le respect de certains ratios. Le non-respect de ces ratios donne aux prêteurs la faculté d'exiger le remboursement anticipé de leurs concours. Les ratios sont calculés chaque semestre sur la base des comptes individuels et consolidés.

Lesdits ratios se présentent comme suit :

- Ratio de Couverture du Service de la Dette (Cash-Flow Libre / Service de la Dette) : $>1,3$
- Ratio d'Endettement (DLMT/Excédent Brut d'exploitation) : $<3,5$
- Ratio de Structure Financière (DLM / Capitaux propres) : <2
- Ratio de liquidité (Actif Courant/Passif Courant) : $>1,5$

Le 20 juin 2018, la SNIM a conclu avec ses bailleurs de fonds un accord, dont les principaux termes sont les suivants :

- 1) Ratio d'Endettement : Le Ratio d'Endettement (dettes financières sur EBITDA) est remplacé par le Ratio d'Endettement Net (Dettes nettes (après déduction du cash des dettes financières) sur EBITDA).
- 2) Communication aux prêteurs sur une base mensuelle de i) Cash Balance On shore et Offshore et ii) Facturation clients
- 3) La communication aux prêteurs des contrats offtake
- 4) L'instauration d'un nouveau contrôle sur la liquidité : le niveau minimum de cash doit être de 100 MU\$D. Le non-respect sera considéré comme un Cas de Défaut.
- 5) Si le niveau de cash devient inférieur à 150 MU\$D, la SNIM accepte de faire conduire, par une tierce partie, une analyse de ses prévisions et des mesures prises pour restaurer le niveau de cash.

Au 31/12/2020, les ratios tel que prévus par les termes ci haut ont été respectés.

3.14 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, les provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les engagements résultant de restructurations sont comptabilisés au moment de l'annonce aux personnes concernées.

3.15 Remise en état des sites

Les obligations juridiques au 31 décembre 2019 relatives à la réhabilitation des sites d'extraction minière sont régies par le cadre réglementaire suivant :

Code minier :

L'obligation de remise en état des sites est évoquée dans le code des mines de 1979. L'actualisation de ce code en 2009, à la suite de la parution de la loi n° 2009-26 du 07 Avril 2009, précise que tout abandon d'exploitation d'une zone d'extraction minière doit nécessairement faire l'objet d'un arrêté ministériel disposant les actions prises en termes de « sécurité, salubrité, publique et caractéristiques essentielles du milieu environnant ».

Au 22 Avril 2021, aucun décret d'application n'a été arrêté par le conseil des ministres instaurant les obligations pratiques.

Loi portant sur l'environnement :

La loi n° 2000-45 portant sur l'environnement, confirme l'existence de cette obligation légale de procéder à des remises en état des sites d'extraction sur le territoire Mauritanien. Ce texte promulgué le 26 juillet 2000 précise à l'article 44 que :

« L'exploitation de carrière ou de mines ainsi que les travaux de recherches minières devront être conçus et exécutés de manière à :

- ne pas endommager l'environnement aux abords des chantiers ni créer ou aggraver des phénomènes d'érosion,*
- permettre la remise dans leur état initial les sites des chantiers exploités.*

La remise en état des sites incombe à l'exploitant de la carrière ou de la mine. Les modalités et les délais d'exécution des travaux seront fixées par décret pris sur rapport conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et du Ministre chargé des Mines. »

(Titre III : De la protection des ressources et du milieu naturel / Chapitre III : La protection du sol et sous-sol / Article 44)

Cette loi a fait l'objet de l'adoption des décrets suivants :

- Le décret n°2004-94 requiert la réalisation d'étude d'impact environnemental pour l'ouverture à l'exploitation de toute mine de capacité supérieure à 100 tonnes/jour.
- Le décret n° 2007-107 confirme cette obligation, et requiert à l'article 7.8 que les mesures prises dans le cadre de cette obligation de réhabilitation des sites soient assorties de garantie bancaire, mais ne fixe aucune ligne directrice quant à l'interprétation du terme de « réhabilitation ».

Au 22 Avril 2021, ces deux décrets ne sont pas parus.

Le 14 février 2009, le décret 2009-051 est adopté dans le cadre de la loi sur l'environnement, sans porter modification à l'article 14 du décret 2008-159 statuant sur l'obligation suivante : *« Deux mois avant l'expiration du permis d'exploitation, le cadastre minier doit en informer le cadastre des Mines et de la Géologie pour qu'elle veille à ce que le titulaire exécute les travaux de réhabilitation conformément aux dispositions prises au décret relatif à la Police des Mines et au décret relatif à l'environnement minier. »*

En conclusion, l'obligation légale, si elle existe, n'est pas assortie de décret d'application précisant son interprétation. L'évaluation de l'obligation ne pouvant être effectuée de manière fiable, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de la SNIM à la date de clôture.

Par ailleurs, depuis fin février 2011, la SNIM est agréée ISO 14001. Dans ce cadre, les objectifs fixés sont :

- L'analyse environnementale des sites, le lancement du plan de management environnemental et la définition des objectifs et du programme environnemental.
- Le département juridique de la SNIM est en veille afin de surveiller les évolutions législatives relatives à ces obligations.
- Le département technique travaille actuellement sur les hypothèses de valorisation sur la base d'une interprétation des lois en vigueur et des obligations implicites résultant de la certification ISO 14001.

Une provision sera donc comptabilisée dès lors qu'une évaluation fiable de l'obligation sera réalisable. Les variations de l'évaluation de ce passif seront comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC 1.

3.16 Coût des avantages au personnel

Régime à prestations définies

Il existe, au sein du Groupe, un régime d'indemnités de départ en retraite, qualifié de régime à prestations définies. Il convient de noter qu'il n'existe aucun fonds externalisé permettant le financement de tout ou partie de l'engagement.

L'évaluation de ce régime a été réalisée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation.

La comptabilisation des écarts actuariels a été effectuée selon la règle du corridor. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

L'option offerte par IAS 19 permettant la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels et non retenue par la SNIM est devenue obligatoire à compter du premier janvier 2013.

Le Groupe offre à ses cadres dirigeants certains avantages complémentaires non postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de la participation d'impôts, de la couverture sanitaire, de la mise à disposition de voitures de fonction et de carburant et de logements attribués.

Le coût des prestations accordées lié à ces régimes est peu significatif. Il est donc comptabilisé au fur et à mesure en charge. L'option offerte par IAS 19 permettant la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels n'a pas été retenue par la SNIM.

Régime à cotisations définies

La SNIM a décidé la mise en place, à partir de janvier 2011, d'un système de retraite complémentaire qualifié de régime à cotisation définie avec comme caractéristiques principales :

- Une cotisation patronale de 10% et une cotisation salariale de 7% du salaire de référence ;
- Le coût du service passé est pris en charge par la SNIM ;
- Le salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté (cf. 5.11 Hypothèses actuarielles).

Les dotations et les reprises sur l'indemnité de départ à la retraite sont comptabilisées en charges de personnel.

3.17 Produits des activités ordinaires

IFRS 15 requièrent l'identification des obligations de prestations pour le transfert de biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque que les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis :

- **Ventes de minerais** : Le produit de la vente de minerais est comptabilisé au moment du transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Les ventes de minerais sont faites FOB et le transfert de contrôle est effectué au moment du chargement des minerais sur navire.
- **Contrats de construction** : Les produits des contrats sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des contrats et les coûts des contrats sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité de chaque contrat à la date de clôture.
- **Intérêts** : Les produits des intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

3.18 Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuité constante.

3.19 Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables dans l'état de situation financière.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. La comptabilisation d'impôts différés provient du retraitement de la marge sur cession de stocks intragroupe.

3.20 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes

La SNIM présente ses états financiers en monnaie locale, l'ouguiya. Cependant l'analyse économique des activités de la SNIM semble démontrer que l'ouguiya n'est pas la monnaie fonctionnelle du Groupe si l'on applique la norme IAS 21 révisée.

En cas d'option pour une monnaie fonctionnelle USD, la SNIM devra obtenir l'autorisation des autorités mauritaniennes pour présenter ses états financiers sur cette base.

Le paramétrage actuellement retenu dans le système d'information prévoit l'ouguiya comme monnaie fonctionnelle, le dollar étant utilisé comme monnaie parallèle. Toutefois le système permet d'éditer des comptes basés sur la monnaie parallèle USD.

La situation nette établie sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en UM (convertie au taux moyen annuel) peut être estimée à 111 056 MUM à comparer à une situation de 94 571 MUM dans les comptes présentés. De même le résultat établi sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en UM peut être estimé à 20 426 MUM (un bénéfice) à comparer à 21 373 (bénéfice) dans les comptes présentés.

3.21 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La SNIM utilise les instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques associés à son activité (risque lié à ses opérations d'exploitation, d'investissement et de financement).

Les instruments financiers dérivés, négociés pour couvrir l'exposition du Groupe aux risques liés à son activité ou à ses opérations de financement, sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ils réduisent la variation de valeur des flux de trésorerie attribuables à une transaction future.

La SNIM n'utilise pas d'instruments financiers pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, excepté pour le risque de change ; ni pour couvrir un investissement net dans une activité à l'étranger.

3.21.1 Couvertures des flux de trésorerie respectant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture

Les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres pour la partie efficace de la relation de couverture, et en résultat de la période pour la partie inefficace de la couverture.

À la date de réalisation de la transaction couverte, les gains ou pertes différés par capitaux propres sont repris en résultat de la période de réalisation de la transaction couverte et au même poste de résultat que cette dernière.

La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture (tests d'efficacité). Dans ce cas, le gain ou la perte cumulée dégagé sur l'instrument de couverture initialement comptabilisé directement en capitaux propres, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que l'engagement pris ou la transaction prévue ne s'est pas produite. Dans le cas de non-réalisation de la transaction couverte, les variations de valeur cumulée comptabilisées directement en capitaux propres sont reconnues dans le résultat de l'exercice.

3.21.2 Instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas

Les gains et pertes relatifs aux variations de valeur de l'instrument dérivé (tel que les ventes d'options ou les contrats conditionnels dits exotiques), sont enregistrés directement en résultat de l'exercice.

Tous les instruments financiers dérivés sont entrés dans l'état de situation financière à leur juste valeur dès que le contrat est négocié et sont, ultérieurement, réévalués à leur juste valeur à chaque arrêté comptable.

La valeur de marché des contrats à terme ferme et des swaps, au cours de leur vie et à leur échéance, est calculée par un prestataire extérieur sur la base des données au comptant et à terme à la date de valorisation des différents sous-jacents et des courbes de taux d'intérêt sans risque pour l'actualisation.

Au cours de la vie de l'option et à son échéance, la valeur de marché est déterminée par la société Forex grâce au modèle de Black and Scholes, sur la base des éléments suivants :

- Valeur de marché du sous-jacent,
- Prix d'exercice de l'option,
- Volatilité à la monnaie « Forward »,
- Taux d'intérêt sans risque,
- Date d'échéance de l'option.

3.22 Dividendes et intérêts

Les dividendes sont comptabilisés lorsque l'actionnaire est en droit de percevoir le paiement.

Du fait de la politique comptable de l'entreprise, les dividendes et intérêts reçus sont classés en activité d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie, les dividendes versés en activité de financement et les intérêts versés en activités opérationnelles.

3.23 Information sectorielle

Le Groupe SNIM est dédié à l'activité d'extraction minière. En effet, compte tenu de la nature des services fournis, l'exposition du Groupe en termes de risque et les attentes en termes de rentabilité sont considérées comme homogènes. Les filiales du Groupe, représentant des UGT indépendantes, sont en-dessous des seuils quantitatifs nécessitant une présentation séparée des informations relatives à leur secteur opérationnel. L'analyse de l'activité s'effectue donc par zones géographiques qui constituent ainsi le premier niveau d'information sectorielle au sens de la norme IFRS 8 "Informations sectorielles" pour les produits des activités ordinaires provenant de clients externes. Les autres informations relatives au résultat, aux actifs et aux passifs ne font pas l'objet d'un suivi par secteur géographique, l'activité de la SNIM étant réalisée exclusivement en République Islamique de Mauritanie. Les zones géographiques sont définies en secteurs suivants :

- France,
- Allemagne,
- Belgique,
- Italie,
- Autres pays de l'Union Européenne,
- Chine,
- Autres.

3.24 Participation dans les entreprises associées

Note de présentation du projet El Aouj

(a) Projet de joint-venture

Le Projet est détenu à 100 % par EMC. EMC est une société déclarée en Mauritanie et enregistrée à Nouakchott. Ses actions sont détenues par la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) et Sphere Minerals Limited (Sphère) ; chaque partie détient 50% de participation dans la société.

EMC est titulaire du permis d'exploitation minière pour le Projet (No 609), accordé en 2008, ainsi que d'un permis d'exploitation de l'eau (No 2058 MHA), accordé en 2012 pour fournir l'eau au Projet.

Dans le cadre du projet El Aouj, SNIM et Sphere ont réalisé, avant 2010, un programme de sondage d'une longueur de 54 800 m suivi par deux campagnes de sondages réalisées par EMC d'une longueur de 31 500 m (en 2011/2012) et de 92 800 m (en 2012/2013). La longueur totale des sondages réalisés a atteint les 179 100 m.

Suite aux programmes d'explorations réalisés sur l'ensemble des 3 Guelbs du permis, EMC a décidé de se focaliser sur le Guelb El Aouj Est dont les réserves sont estimées à 2 milliards de tonnes parmi les 4,4 milliards de l'ensemble du permis.

Un ensemble d'études ont été menées dans le cadre du projet notamment :

- Une étude de pré faisabilité (PFS achevée en 2014 par Worley Parson)
- Une étude de faisabilité (FS achevée en 2015 par Ausenco)
- Une étude d'Impact Environnemental et Social (EIES achevée en 2016 par URS)
- Une étude sur la capacité du chemin de fer et du port (achevée en 2015 par Hatch)
- Une étude d'Ingénierie de Détails (FEED achevée en 2018 par Hatch)

A la suite de l'ensemble de ces études, le projet a été entièrement défini à la fois sur le plan technique et financier.

- Mine à ciel ouvert et sur une durée de 41 ans.
- Usine de traitement par Séparation Magnétique à Sec.
- Utilisation du Chemin de fer et du Port de la SNIM.
- Production de 11,6 millions de tonnes de Concentré à une teneur de 66,5% Fe.
- Investissement global (CAPEX) de 1,372 Milliard USD (dont 156 Milliards \$ pour le Chemin de fer et le Port).
- Coût de Production (OPEX) de 31,6 \$ par tonne de Concentré (FOB Nouadhibou).
- En 2018, un prix moyen de 72\$ (IODEX 65) a été utilisé pour obtenir un Taux de Rentabilité Interne (TRI) de 8,5% (Avant taxes) pour 100% de fonds propres.
- Le projet est en attente de décision d'investissement depuis 2019.
- Suite à la montée vertigineuse des prix du minerai de fer, une analyse du modèle financier avec un prix de 166 \$ (IODEX 62 - mars 2021) a été réalisée et a permis d'atteindre un TRI de 32,9% (Avant taxes) pour 100% de fonds propres.

Enfin, il convient de souligner que les prestations prévues avec la SNIM (transport du matériel du projet, transport des produits (minerais) et transport des approvisionnements réguliers) sont jusqu'ici non formalisées officiellement entre les deux institutions.

(b) Chronologie

La SNIM et Sphere Investments ont décidé en 2006 d'ouvrir le capital de la future société à deux importants sidérurgistes arabes : la Saudi Basic Industries Corporation (SABIC) et la Qatar Steel Company (QASCO). Ces deux partenaires sont des comonomérateurs de pellets pour la réduction directe. L'étude de pré faisabilité du projet a été rendue publique le 07 février 2007.

En mai 2007, la SNIM et Sphere ont fait une proposition de cession des 49,9% du projet El Aouj aux partenaires sidérurgistes SABIC et Qatar Steel pour un montant total de 375 MUSD.

Le 30 juillet 2007, un accord a été signé aux termes duquel la SNIM et Sphere devaient céder aux partenaires 49,9% du projet El Aouj pour un montant de 375 MUSD.

Il est à noter que ce montant devait servir à financer les parts de la SNIM et de Sphere dans l'augmentation de capital de la Société Projet, pour porter celui-ci à 30% des investissements totaux à réaliser. En octobre 2007, la SABIC s'est retirée au profit de Qatar Steel qui a confirmé sa décision d'acheter 49,9% du projet. Le partenariat devait ainsi se poursuivre à trois, mais en 2008, Qasco a dans un premier temps informé la SNIM de sa décision de limiter sa participation à 15%, avant de se retirer totalement du projet. L'étude de faisabilité a été publiée en mars 2008.

En août 2008, Sphere, actionnaire à 100% de la société El Aouj S.A., a exclu de celle-ci tous les coûts qui n'étaient pas relatifs à la prospection et à l'évaluation du gisement, et la SNIM a acquis 50% des titres de la société, renommée El Aouj Mining Company (EMC), pour 5 MUM.

SNIM et Sphere ont décidé de rechercher un troisième partenaire industriel et un appel d'offre a été élaboré. Le rachat de Sphere par Xstrata a été effectif en novembre 2010 conduisant à rediscuter le projet afin de le redimensionner tel que :

- L'usine de pelletisation d'une capacité de 7 Mt / an prévue soit augmentée à 30 Mt / an ;
- La production comprenne pellets et minerai de fer broyé ;
- Le programme de recherche soit étendu à 2 nouveaux guelbs à Tintekrate et à Bouderga afin d'estimer les réserves minières de ces guelbs suivant le standard JORC en vue d'une meilleure valorisation du permis.

Au 31 décembre 2020, les dépenses engagées au titre de ce programme sont de 3 085 MUM soit une augmentation de 25 MUM par rapport 2019.

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Cap Bouderga Tintekrate	1 095	1 095
Cap Expenses Study 2010	19	19
JV south Capitalized	28	28
Cap Guelb El Aouj	1 943	1 918
TOTAL	3 085	3 060

(c) Traitement comptable

Au 31 décembre 2020, la juste valeur de la participation de la SNIM dans la joint-venture El Aouj n'a pas été modifiée et repose sur les dépenses de Sphere pour l'étude de faisabilité arrêtée au 31 décembre 2009 soit 1 228 MUM. Dans le cadre de ce projet, la SNIM reçoit des actifs correspondants aux dépenses réalisées par Sphere en contrepartie d'un droit d'exploration apporté qui était partiellement valorisé dans les comptes de la SNIM.

Note de présentation du projet TAKAMUL

Mauritanie Saudi Mining and Steel Company (TAKAMUL) est une joint-venture (JV) à parts égales entre SABIC et SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière). L'accord de JV a été signé en septembre 2012 et la société a été officiellement créée le 12 décembre 2012 sous le numéro 14113 à Nouadhibou, Mauritanie.

Takamul a commencé le développement du projet Atomai en 2013. Atomai est un gisement de magnétite situé à 9 Km de la ville de F'DERIK dans la région de Zouerate en Mauritanie. Le projet vise à produire 10 millions de tonnes par an de pellets sur 25 ans à partir de 2024.

Le BFS a été complété en mars 2019 par Ausenco, une entreprise canadienne, et les actionnaires ont décidé d'aller plus loin dans le FEED, après une mise à jour complémentaire sur le BFS. TAKAMUL a démarré son programme de recherche d'eau (sélection d'un fournisseur), et débuté le processus de pré-qualification des fournisseurs pour la phase FEED (l'étude d'ingénierie détaillée).

4- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent ceux de la société SNIM, avec sa succursale de Paris, et ceux des sociétés (toutes Mauritanienne) sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou une influence notable. Le périmètre de consolidation se compose au total de 11 sociétés consolidées par intégration globale et six sociétés consolidées par mise en équivalence.

La clôture des comptes de chaque entité du périmètre s'effectue au 31 décembre de chaque année.

	Forme juridique	% droits de vote	% intérêt	Méthode de conso (1)
SNIM	S.A			MERE
FILIALES MAURITANIE				
SOMASERT	S.A	100%	100%	IG
SAFA	S.A	100%	100%	IG
SAMMA	S.A	53%	53%	IG
ATTM	S.A	79%	79%	IG
COMECA	S.A	92%	94%	IG
SAMIA	S.A	50%	50%	IG
GMM	S.A	97%	97%	IG
DAMANE ASSURANCE SA	S.A	20%	20%	MEE
GIP	S.A	68%	68%	IG
EL AOUI SA	S.A	50%	50%	MEE
TUM	S.A	99%	99%	IG
MSMS TAKAMUL	SA	50%	50%	MEE
M2E	SA	100%	100%	IG
SRN	S.A	35%	35%	MEE
ENCO	SA	30%	30%	MEE
GHM	S.A	50%	50%	MEE

(1) IG : Intégration Globale
MEE : Mise En Equivalence

5- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

5.1 Immobilisations corporelles

Immobilisations évaluées à la juste valeur En millions d'ouguiyas	31/12/2019	Acquisitions	Transferts	Cessions	31/12/2020
Valeur Brute	50 566	603	(1)	0	50 968
Amortissements	21 694	2 350	(284)	(5)	23 755
VALEUR NETTE	28 872	(1 947)	283	5	27 213
Immobilisations évaluées au coût	31/12/2019	Acquisitions	Transferts	Cessions	31/12/2020
Valeur Brute	54 193	1 449	1	(1 028)	54 615
Actif de droit d'utilisation	3 723				3 723
Amortissement	31 436	3 084	(48)	(880)	33 592
VALEUR NETTE	26 480	(1 635)	49	(148)	24 747
TOTAL VALEURS BRUTES	108 476	1 852	0	(1 028)	109 307
TOTAL AMORTISSEMENTS	52 846	5 434	(332)	(885)	57 346
IMMOBILISATIONS EN COURS	9 227	4 142	(1 813)	0	11 556
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS	64 853	560	(1 481)	(142)	63 516

Les acquisitions de l'année 2020 s'élèvent à 4 095 MUM dont 352 MUM de production immobilisée.

En absence d'indice de perte de valeur sur les actifs de la société, le test de dépréciation n'a pas été réalisé.

Il n'existe pas non plus de nantissement sur les immobilisations corporelles.

Coûts d'emprunt incorporés

Le montant des coûts d'emprunt incorporés dans le coût d'actifs se présente comme suit :

En MUM	31/12/2019	Coûts incorporés sur la période	31/12/2020
Guelb2	2 024	-	2 024
Port minéralier	406	-	406
Dragage Port	37	64	101
Total	2 467	64	2 531

Location-Financement :

La valeur comptable brute des contrats de location qualifiés de contrat de location selon IFRS 16 compris dans les immobilisations en cours (cf. 4.1 Immobilisations corporelles) est égale zéro.

La valeur comptable brute des Contrats de location compris dans les immobilisations finales (cf. 4.1 Immobilisations corporelles) se présente comme suit :

En MUM	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	31/12/2020
Renouvellement. Equipement. Port (part BID)	769	-	-	769
Divers Matériels Guelbs II (part BID)	2 324	-	-	2 324
Matériels de voie (Part BID)	631	-	-	631
Valeurs brutes	3 723	-	-	3 723

Les divers matériels Guelbs II correspondent :

- Aux 10 camions de mine pour 614 MUM,
- Aux 6 locomotives pour 573 MUM,
- Aux 6 systèmes de chargement de wagon pour 463 MUM,
- Aux 4 Concentrations Humides pour 674 MUM.

Les Matériels de « Voie » correspondent :

- A l'usine de traverses en béton pour 375 MUM,
- Et à des fournitures d'équipement de voie pour 256 MUM.

Obligation en matière de location-financement :

Paielements minimums de location en milliers USD	31/12/2020	31/12/2019
Echéance 1 an	10 796	12 014
De la 2 à la 5e incluse	37 239	42 865
Plus de 5 ans	-	6 938
Moins : Charges financières futurs	(4 343)	(8 870)
Dettes de location financement	43 691	52 947

5.1.1 Immobilisations évaluées à la juste valeur

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exception des catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000. Les valeurs réévaluées ont été confirmées au cours de l'exercice 2001 par un expert indépendant, le cabinet Met-Chem. Par ailleurs, certaines catégories d'immobilisations sont depuis réévaluées régulièrement, notamment au cours de l'exercice 2006. La juste valeur a été déterminée selon l'approche de coût de remplacement net d'amortissements, en raison de l'absence d'indication de marché.

L'estimation du coût de remplacement a été faite compte tenu des critères suivants :

- ✓ La valeur à l'état neuf,
- ✓ L'état technique de l'équipement et ;
- ✓ La durée de vie totale et l'âge de l'équipement.

VALEUR BRUTE En millions d'ouguiyas	31/12/2019	Acquisitions 2019	Transferts 2019	Cessions	31/12/2020
Terrains	44	0	0		44
Installations complexes spécialisées	41 570	314	(1)		41 883
Matériel ferroviaire et de voie	8 932	89	0		9 021
Constructions	20	0	0		20
TOTAL	50 566	403	(1)	0	50 968

AMORTISSEMENTS	31/12/2019	Acquisitions 2019	Transferts 2019	Cessions	31/12/2020
Terrains					
Installations complexes spécialisées	17 354	2 146	53	(304)	19 249
Matériel ferroviaire et de voie	4 333	200	0	(38)	4 499
Constructions	7	1			8
TOTAL	21 694	2 350	53	(342)	23 755

VALEUR NETTE COMPTABLE	31/12/2019	Acquisitions 2019	Transferts 2019	Cessions	31/12/2020
Terrains	44	0	0	0	44
Installations complexes spécialisées	24 216	(1 832)	(54)	304	22 634
Matériel ferroviaire et de voie	4 599	(114)	0	38	4 523
Constructions	114	(1)	0	0	113
TOTAL	28 972	(1 947)	(54)	342	27 314

5.1.2 Immobilisations évaluées au coût d'entrée

VALEUR BRUTE En millions d'ouguiyas	31/12/2019	Acquisitions 2020	Transferts 2020	Cessions	31/12/2020
Terrains	524	0		0	524
Aménagement terrains	24	2		0	26
Bâtiments	22 210	737	0	(73)	22 873
Matériel d'exploitation	31 391	489	1	(795)	31 086
Matériel transport	2 116	102	0	(151)	2 067
Matériel Informatique & bureaux	618	15	0	(4)	630
Mobilier bureaux & autres	1 032	104	0	(4)	1 132
TOTAL	57 916	1 449	1	(1 028)	58 337

AMORTISSEMENTS	31/12/2019	Dotations	Transferts	Reprises	31/12/2020
Terrains					
Aménagement terrains	19	0	0	0	19
Bâtiments	8 946	1 046	(67)	(1)	9 924
Matériel d'exploitation	19 677	1 864	0	(645)	20 897
Matériel transport	1 869	98	0	(151)	1 817
Matériel Informatique & bureaux	589	12	0	(2)	599
Mobilier bureaux & autres	320	63	2	(81)	304
Provisions pour amortissement	17	0	17	0	34
TOTAL	31 436	3 084	(48)	(880)	33 592

VALEUR NETTE COMPTABLE	31/12/2019	Augmentation	Transferts	Diminution	31/12/2020
Terrains	524	0	0	0	524
Aménagement terrains	6	2	0	0	8
Bâtiments	13 264	(309)	67	(72)	12 950
Matériel d'exploitation	11 714	(1 375)	1	(150)	10 190
Matériel transport	247	4	0	(1)	250
Matériel Informatique & bureaux	99	3	0	(1)	101
Mobilier bureaux & autres	712	41	(2)	77	828
Provision pour amortissements	(17)	0	(17)	0	(34)
TOTAL	26 480	(1 635)	49	(148)	24 747

Le tableau suivant donne les valeurs brutes des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore en usage au 31 décembre 2020 :

Désignation En millions d'ouguiyas	Valeur brute	
	2 019	2 020
Bâtiments	1 772	2 345
Matériel Ferroviaire et voie	2 408	2 426
Installations complexes et spécialisées	7 749	8 089
Matériel d'exploitation	9 662	10 336
Matériel transport	1 329	1 330
Autres immobilisations corporelles	629	660
TOTAL	23 549	25 186

5.2 Actifs incorporels

Variation des immobilisations brutes	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	31/12/2020
Valeurs des actifs incorporels immobilisés	1 114	4	(5)	1 113
TOTAL	1 114	4	(5)	1 113

Variation des amortissements	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Valeurs des amortissements des actifs incorporels immobilisés	686	62	(2)	746
TOTAL	686	62	(2)	746

Valeur nette des actifs incorporels	428	(58)	(3)	367
--	------------	-------------	------------	------------

Ces actifs incorporels correspondent à des logiciels et brevets acquis.

5.3 Autres actifs financiers

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et avances	2 180	2 013
Dépôts et cautionnements	120	122
Participations dans les entreprises associées	57	50
Titres mis en équivalence	1 090	1 810
TOTAL	4 353	3 995

Les prêts et avances consentis aux salariés du Groupe ou aux entreprises associées, n'engendrent pas d'intérêts. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif. Les prêts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés.

Les dépôts et cautionnements sont évalués sur la base des montants décaissés. L'écart avec leur juste valeur n'est pas significatif.

5.4 Stocks et en-cours de production

Les stocks sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières au coût moyen pondéré	7 868	7 542
Matières premières à la valeur nette de réalisation	5 820	5 868
Marchandises et produits finis	176	153
Stocks de minerai de fer au coût moyen pondéré	2 798	3 046
Stocks de minerai de fer à la valeur nette de réalisation	1 756	1 804
Total des stocks au plus bas du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation	7 752	7 825

L'augmentation des stocks de matières premières est enregistrée principalement sur :

- ✓ Les Engins miniers pour 234 MUM.
- ✓ Les Installations Fixes et Manutention pour 187 MUM.
- ✓ Les Huiles et graisses pour 99 MUM.

Le groupe ne pratique aucun nantissement sur les stocks.

5.5 Clients et comptes rattachés

La rubrique clients et comptes rattachés se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Clients minéral	5 819	3 350
Autres Clients	8 595	4 627
Total créances clients brut	14 414	7 977
Dépréciation des clients minéral	(7)	(7)
Dépréciation des autres clients	(763)	(792)
Total dépréciation clients	(770)	(799)
Valeur nette des clients minéral	5 812	3 343
Valeur nette des autres clients	7 832	3 836
Total créances nettes	13 644	7 179

L'application de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence significative sur la dépréciation des créances clients.

Le tableau de passage des dépréciations des créances se présente comme suit :

En MUM	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciation au 01 janvier 2020	799	527
Dépréciation complémentaire	0	272
Reprises	(29)	0
Dépréciation au 31 décembre 2020	770	799
Montant recouvré des créances dépréciées	3 350	4 411
Montant bruts des créances dépréciées	14 414	7 977

5.6 Autres débiteurs

Les autres débiteurs se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs débiteurs	1 041	1 574
Trustee	1 408	1 544
Créances fiscales	926	1 279
Comptes de régularisation	203	113
Débiteur divers	230	706
TOTAL	3 809	5 217

Les fournisseurs débiteurs concernent des avances consenties aux fournisseurs et LC réalisées avant la prise en charges des factures correspondantes.

Le Fonds Trustee est alimenté directement par la banque lors des encaissements des ventes clients et est destiné au remboursement des échéances liées aux emprunts du même nom.

Les créances fiscales correspondent aux créances à retenir sur la taxe unique ou sur d'autres revenus de l'Etat Mauritanien. Les comptes de régularisation sont composés de charges constatées d'avance.

Le compte de débiteurs divers se compose des avances à court terme consenties aux personnels, de créances sur les organismes sociaux et de créances diverses.

5.7 Instruments financiers : informations à fournir

5.7.1 Instruments financiers inscrits à l'état de situation financière

Le groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les actifs courants.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Les principaux passifs financiers sont constitués d'emprunts et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du groupe.

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts devraient être mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais devraient être pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et devraient être constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Au 31 décembre 2020, les instruments financiers inscrits à l'état de situation financière se présentent comme suit :

Ventilation par catégorie d'instruments					
En MUM	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Valeur dans l'état de situation financière	Juste valeur
Autres actifs financiers	2 300	-	-	2 300	2 300
Clients et comptes rattachés	13 644	-	-	13 644	13 644
Autres débiteurs	3 809	-	-	3 809	3 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 156	2 584	-	29 739	27 156
Actifs	46 909	2 584	0	49 492	46 909
Emprunts portant intérêts	8 914	-	-	8 914	8 914
Fournisseurs et comptes rattachés	5 327	-	-	5 327	5 327
Autres créditeurs	6 654	-	-	6 654	6 654
Passifs	20 895	0	0	20 895	20 895

La juste valeur des autres actifs financiers (prêts, dépôts) n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti.

La juste valeur des clients, autres débiteurs, fournisseurs et autres créanciers n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti actualisé par le cours de clôture de leur devise transactionnelle.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM (Absence de données de marché nécessaires pour déterminer une courbe des taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels), les emprunts sont valorisés au coût historique.

5.7.2 Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise des instruments financiers tels que des couvertures à termes, Swaps de matières premières, des couvertures en juste valeur sur les flux d'exploitation, des options ou des swaps de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Lorsque le groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat. En application de la norme IFRS 7, les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées selon les différentes techniques de valorisation définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Le groupe applique le niveau 2 pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Risque de change :

Au 31 décembre 2020, les instruments financiers liés au risque de change en cours (à la date de clôture) se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2020				2019			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de EUR		Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers EUR	
			Achetés	Vendus			Achetés	Vendus
Risque de change								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)								
Contrat à terme devises								
Euro	9	350	3 084		12	334	30 500	
JPY								
Euro	50	1 360	46 500	43 000	7	176	13 500	13 500
JPY								
b) Couverture de juste valeur (FVH)								
Contrat à terme devises								
Euro	14	375	20 416		7	190	30 500	9 500
Options sur devises								
Euro					1	32	5 500	5 500
c) Autres opérations								
Euro	(5)	(132)		29 000	(2)	(51)		15 250
JPY								
Total change	68	1 853			25	684		

Risque de prix sur les approvisionnements en matières premières :

Au 31 décembre 2020, en raison de la courbe baissière des prix des matières sur l'exercice 2020, le groupe n'a pas mis en place d'instruments financiers pour couverture de risque de prix sur les matières premières. A la date de clôture pas de couverture en cours de vie.

Risque de taux :

Au 31 décembre 2020, les instruments financiers liés au risque de taux d'intérêts à la date de clôture se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2020				2019			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de USD		Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de USD	
			Achetés	Vendus			Achetés	Vendus
Risque de taux d'intérêt								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)								
Swaps de taux d'intérêt								
EUR								
Options sur taux d'intérêt								
Euro	0	3	42 500		3	73	82 500	
b) Autres opérations								
EUR								
Total taux d'intérêt	0	3			3	73	-	-
Total	68	1 856			28	754		

L'impact des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2020 sur le compte de résultat se présente comme suit :

Couverture de Flux de trésorerie	Montant recyclé En résultat sur la période	Inefficacité Enregistrée en résultat
Cash-Flow Hedge		
Couverture de change	388 363 USD	590 625 USD
Couverture de taux	67 417 USD	
Couverture de matières premières		

Couverture de Juste Valeur	Gains et pertes sur Instruments de couverture	Gains et pertes sur éléments couverts	Inefficacité enregistrée en résultat
Fair Value Hedge			
Couverture de change	(37 930) USD	413 227 USD	-
Couverture de taux	-	-	-
Couverture de matières premières	-	-	-

Instruments dérivés non qualifiés de couverture	Gains et pertes latentes comptabilisés en résultat
Couverture de change	177 398 USD
Couverture de taux	-
Couverture de matières premières	-

Objectif et politique de couverture :

Le marché du minerai de fer est libellé en dollars américains : par conséquent la totalité du chiffre d'affaires de la SNIM est réalisée en dollars américains.

La réglementation des changes en vigueur en Mauritanie interdit toute possibilité de gérer les risques de change contre la monnaie nationale.

La SNIM est donc exposée au risque de change contre le dollar américain sur des dépenses d'exploitation libellées en devises tierces (importation d'euro, en CAD contre des dollars américains).

Par ailleurs, pour financer son développement, la SNIM a contracté des emprunts libellés en dollars américains, en euros et en yen auprès de bailleurs de fonds internationaux.

En fonction de l'évolution du dollar américain contre ces devises, une part plus ou moins importante de recettes devra être affectée au service de la dette. Par conséquent, la SNIM est bien en situation de risque de change contre le dollar pour l'ensemble de sa dette exprimée en une devise tierce.

Le groupe a formalisé sa politique de gestion des risques et, notamment, son niveau de tolérance vis-à-vis de ces risques. Des procédures de mesure de l'exposition du groupe au risque de change (réalisé et prévisionnel) ont été établies. Ces procédures ont été approuvées par la Direction Générale et sont revues annuellement. Le groupe s'oblige à traiter ses opérations de couverture avec des banques de premier rang (Société Générale).

Risque de change :

Pour gérer son risque de change sur transactions, la politique du groupe consiste à couvrir le risque de change des engagements fermes et prévisionnels d'achats libellés en devises. Les instruments de couverture négociés ont une durée correspondant à celle des transactions fermes ou prévisionnelles. En règle générale, les instruments de couverture ont des échéances n'excédant pas un an.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, le groupe a recouru à des contrats d'achats à terme et des contrats d'achats ou de ventes d'options sur devises. Généralement, les contrats de ventes d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture (tunnel). Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré auprès d'institutions financières de premier plan.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des contrats à terme) de la SNIM est exposée ci-dessous. Cette analyse repose sur les hypothèses suivantes : d'une part, une variation raisonnable du taux de change de l'euro, d'autre part, en admettant que toutes les autres variables restent constantes.

En USD	Variation de l'euro	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2020	10%	3 220 970	7 174 636
	-10%	(3 559 837)	(2 801 151)

Dollar = 36,58 ouguiyas

Risque de matières premières :

Le groupe est exposé au risque de variations des cours de matières premières sur ses transactions opérationnelles firmes ou prévisionnelles.

La politique du groupe est de couvrir ces risques. Pour atteindre ses objectifs de couverture, le groupe a recours à des contrats d'achats ou de ventes d'options sur matières premières ou des contrats de swaps. Certains contrats de ventes d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture.

L'horizon de gestion du Groupe est inférieur à un an.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des swaps) de la SNIM donne une variation raisonnable du cours des matières premières, toutes les autres variables étant constantes.

Au 31 Décembre 2020 le groupe n'a pas de couverture de matière première en vie donc le test de sensibilité n'a pas été réalisé.

Risque de taux :

La SNIM décroche des financements importants pour la réalisation de son Programme de Développement et de Modernisation (PDM).

Ces financements sont indexés sur des taux variables (Libor). Le groupe est donc exposé à un risque financier lié à la hausse des taux d'intérêts.

La politique du groupe est de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur ces emprunts à taux variable sur un horizon de gestion de 5 ans.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, le groupe a recours à des instruments dérivés de taux d'intérêts et conclut des contrats de swaps et des contrats optionnels (caps, floors, collars).

Pour limiter les effets d'une hausse des taux USD sur le niveau des charges financières, la SNIM a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux d'emprunt maximum.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des instruments dérivés de taux) de la SNIM donne une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant constantes.

En USD	Variation des taux	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2020	5%		- 104 534
	-5%		- 117 456

Risque de crédit :

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. L'essentiel du portefeuille clients est constitué des clients minerais qui paient 90% de la commande par avance et 10% à 24 jours. Pour ces clients, il n'existe pas de risque de crédit.

Pour les autres clients, de soldes généralement peu significatifs, une analyse des risques de non-recouvrement est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable telle qu'elle est présentée dans la note 5.3.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Risque de liquidité :

La SNIM gère le risque d'être à court de trésorerie par une gestion prévisionnelle des liquidités tenant compte de la maturité des investissements financiers et des estimations des flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Pour réduire davantage le risque d'illiquidité, 90% des emprunts contractés par la SNIM sont placés sous trustee. Le système de trustee consiste à prélever un montant sur les ventes mensuelles jusqu'à constitution des échéances avec trois d'avance et ne peut être utilisé que pour le remboursement de ces emprunts.

Au 31 décembre 2020, 24% des dettes de la SNIM arrivent à échéance à moins d'un an contre 20% en 2019.

Maturité

Le tableau suivant présente le profil de la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2020 sur la base des paiements contractuels non actualisés. Le principal ne tient compte que de la dette effectivement tirée par la SNIM au 31 décembre 2020. De même, les charges d'intérêts correspondent aux intérêts sur la dette de la SNIM est totalement tirée au 31 décembre 2020. Par conséquent, les futurs tirages sur les dettes et leurs charges d'intérêt correspondantes ne sont pas pris en compte pour l'établissement de ce tableau de maturité.

Le tableau ci-après donne l'échéancier de la dette année par année :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Principal	2 595	2 353	2 000	1 806	477	233	234
Intérêts	459	326	209	109	35	21	17
TOTAL	3 054	2 680	2 210	1 914	512	254	251

	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	2 034
Principal	337	323	323	87	10	10	10
Intérêts	13	10	6				
TOTAL	350	332	329	87	10	10	10

	2 035	2 036	2 037	2 038	2 039	2 040	2 041
Principal	10	10	10	10	10	10	10
Intérêts							
TOTAL	10	10	10	10	10	10	10

	2 042	2 043	2 044	2 045	2 046	2 047	2 048
Principal	10	10	10	10	10	10	12
Intérêts							
TOTAL	10	10	10	10	10	10	12

	TOTAL GEN
Principal	10 937
Intérêts	1 206
TOTAL	12 143

5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 739	18 808
Concours bancaires	(407)	(405)
TOTAL	29 332	18 403

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque et les caisses.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, liquides et immédiatement convertibles.

Les concours bancaires comprennent les crédits ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

5.9 Capital social

Le capital social a été augmenté en 2013 de 170 520 000 000 MRO (équivalent 17 052 000 000 MUM) par incorporation des réserves pour le porter à 182 700 000 000 MRO (18 270 000 000 UM), soit 18 270 000 actions à 1000 UM chacune. Le capital est entièrement appelé et libéré.

Le capital ne contient aucune action à droit de vote préférentiel. Il est réparti comme suit :

En UM	31/12/2020	31/12/2019	(%)
Etat Mauritanien	14 314 545 000	14 314 545 000	78,35%
Kuwait Investment Authority	1 309 800 000	1 309 800 000	7,17%
Arabe Mining Compagny	1 034 685 000	1 034 685 000	5,66%
Irak Fund for External Development	838 230 000	838 230 000	4,59%
Office National des Hydrocarbures	419 250 000	419 250 000	2,30%
Banque Islamique de Development	327 450 000	327 450 000	1,79%
Privés Mauritanien	26 040 000	26 040 000	0,14%
TOTAL	18 270 000 000	18 270 000 000	100%

Le poste prime d'émission est de 646 MUM. Cette prime d'émission est relative aux précédentes augmentations du capital. Au 31 décembre 2020, la réserve légale présente un solde de 1 635 MUM, soit 9% du capital social.

5.10 Emprunts et dettes financières

5.10.1 Dettes sous Trustee

Les emprunts susmentionnés ont été couverts par un accord de Trust conclu en date du 7 juillet 1980 entre le groupe, les bailleurs de fonds, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Société Générale (pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France) et la Law Debenture Trust Corporation. Aux termes de cet accord, par le biais duquel cette dernière avait été désignée en tant que "Trustee", le compte de Trust serait régulièrement alimenté par des virements de fonds destinés au règlement des semestrialités dues aux bailleurs de fonds.

De plus, un autre accord avait été conclu en date du 7 juillet 1980 également entre le groupe, les bailleurs de fonds, la Banque Centrale de Mauritanie et la Société Générale. Aux termes de ce dernier accord, par le biais duquel un compte de domiciliation serait ouvert auprès de la Société Générale pour recevoir tous les encaissements des ventes de minerais, la Société Générale effectuerait les virements nécessaires aux "Trustee" pour lui permettre d'honorer les dispositions stipulées dans l'accord de Trust susmentionné.

Le compte de Trust dont il est question ci-dessus a un solde débiteur de 1 408 MUM au 31 décembre 2020 contre 1 544 MUM au 31 décembre 2019. Il est imputé au poste "Trustee" (Note 5.6 Rubrique Autres débiteurs).

Les dettes sous trustee se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sous trustee					
Agence Française de Développement					
Emprunt n°. 70X	EUR	5,00%	2 019		
Emprunt n°. 89U	EUR	2,00%	2 020		3
AFD (Centrale)	EUR	Var.	2 019		
AFD (Centre de formation)	EUR	Var.	2 021	31	56
BEI VII (Centrale)	EUR	6,00%	2 019	-	-
PDM					
VOIE					
BID	USD	Var.	2 024	379	482
GUELDES II					
BEI	USD	6,03%	2 024	1 324	1 685
BAD	USD	Var.	2 024	2 328	2 961
AFD	USD	Var.	2 024	1 323	1 683
BID	USD	Var.	2 024	1 219	1 489
KfW/G21/USD	USD	Var.	2 021	44	135
KfW/G22/USD01	USD	5,96%	2 021	584	793
PORT					
KfW NP1	USD	Var.	2 022	379	578
KfW NP2	USD	Var.	2 022	328	500
DRAGAGE					
BEI DRG	USD		2 031	493	410
BAD DRG	USD		2 031	366	372
Sous total				8 708	11 152

La situation des conventions de Financement se présente comme suit :

Projet	Prêteur	Devise Engagement	Taux	Dernière Echéance	Total Millions	Tiré Millions	Non Tiré Millions
Guelb II	AFD	EUR	Var	2024	100	100	-
	BEI	EUR	Fixe	2024	100	100	-
	BAD	USD	Var	2024	175	175	-
	BID	USD	Var	2023	80	80	-
	Banques commerciales (tranche 1)	EUR	Var	2021	24	24	-
	Banques commerciales (tranche 2)	EUR	Fixe	2023	53	53	-
Port	Banques commerciales (tranche 1)	EUR	Var	2022	43	43	-
	Banques commerciales (tranche 2)	EUR	Var	2022	52	52	-
Voie	BID	USD	Var	2024	28	28	-
Formation	AFD	EUR	Var	2021	7	7	-
Usine G1	ADF	KWD	Fixe	2049	32	0	30
DRAG	BEI	EUR	Var	2031	50	10	40
DRAG	BAD	USD	Var	2031	50	10	40

5.10.2 Dettes hors Trustee

Il s'agit d'emprunts relatifs aux projets miniers qui ne rentrent pas dans le cadre du Trustee et dont le remboursement s'effectue directement auprès des prêteurs.

En millions d'ouguiya	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2020	31/12/2019
Dettes hors trustee					
FED/og/EUR	EUR	Var.		1 533	1 426
CDD (ATTM)	MRU	10,40%	2 024	50	45
BCI ATTM	MRU	10,40%	2 020	-	29
BMI ATTM	MRU	10,40%	2 020	99	50
BFI ATTM	MRU	10,40%	2 020	13	57
Société Générale Mauritanie (SAMIA)					
ATTIJARI BANQUE SAMIA	MRU		2 020		3
BCI SAMIA	MRU		2 022	7	9
ABM SAMIA	MRU		2 020	6	
BMI SAMIA	MRU		2 023	65	48
GBM SAMIA	MRU		2 021	12	23
Subvention Équipement (GIP)				449	450
Depôts & Cautionnement Reçus				4	4
FADS	KWD		2 048	237	242
Sous total				2 456	2 380

5.10.3 Dettes rééchelonnées

Dans le cadre du huitième club de Paris, réuni le 08 juillet 2002, et suite à l'accord bilatéral signé entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie en date du 26 Mai 2003, la dette française rééchelonnée dans le cadre des accords d'allègement III, IV, V et VI est annulée au profit de l'État Mauritanien, dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés).

La dette rééchelonnée de la SNIM, relative à ces allègements, a été réorganisée par un protocole d'accord signé entre le Ministère des Finances et la SNIM en date du 21 août 2003. Ce protocole définit les modalités de paiement à l'État Mauritanien de la dette rééchelonnée de la SNIM, initialement due à la Banque de France et à la Coface.

Le montant total de ce protocole d'accord (Accord 8) est de 15 235 989,75 EUR, représentant le service de la dette du 30 juin 2002 au 30 juin 2019 au titre des accords III, IV, V et VI, dont 12 763 021,30 EUR de principal (correspondant au solde non remboursé sur ces accords) et 2 472 968,44 EUR d'intérêts. Le solde de cet accord est de 117 MUM au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2020	31/12/2019
Echéances rééchelonnées sur la dette française					
Accord 8	EUR	3,00%	2 019	117	117
Sous total				117	117

5.10.4 Dettes r troced es

Dans le cadre de la convention ACP/CEE sign e   Lom  le 08 d cembre 1984 et du programme indicatif de l'aide de la CEE   la Mauritanie, la CEE a accord    l' tat Mauritanien un pr t de 18 millions Ecus pour le financement du projet de R habilitation de la SNIM objet de la convention n  4122/MAU du 19 juillet 1988 (SYSMIN I). La convention pr voit le remboursement de ce pr t sur 30 ans apr s 10 ans de gr ce.

Dans ce m me programme, l'Union Europ enne a aussi accord    l' tat Mauritanien une subvention de 45 millions d'euros par convention No.6589/MAU (SYSMIN III) en date du 07 f vrier 2003, la convention pr voit la r trocession de la subvention sous forme de pr t   la SNIM pour le renouvellement du port min ralier de Nouadhibou, la SNIM en a utilis  34,14 millions d'euros. Dans le cadre de cette r trocession, un accord tripartite entre l'Union Europ enne, le Gouvernement Mauritanien et la SNIM d finissant les modalit s de r trocession et de remboursement du pr t est encours de signature. La Soci t  s' tant engag e, dans les contrats de la plupart des pr ts susmentionn s,   respecter certaines conditions dont, entre autres, le r glement des sommes dues   leurs  ch ances.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'int�r�t	Derni�re �ch�ance	31/12/2020	31/12/2019
Dettes r�troced�es					
Communaut� Economique Europ�enne (Sysmin I)	EUR	0,50%	2 028	339	324
Sous total				339	324
TOTAL EMPRUNTS				11 621	13 972
Emprunts � moins d'un an (5.16)				2 707	2 826
Emprunts � long et moyen terme				8 914	11 146

Les emprunts   moins d'un an correspondent   la part des emprunts qui sera rembours e au cours des douze prochains mois qui sont reclass s dans le poste Autres-Cr diteurs (cf. 5.16).

Le tableau de variation des emprunts entre le 31 d cembre 2020 et le 31 d cembre 2019 se pr sente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2019	Cash flows (Tirage & Remboursement)	Gain & perte change	Autres	31/12/2020
Emprunts � long et moyen terme	11 146		119	(2 351)	8 914
Emprunts � moins d'un an	2 826	(2 339)	(131)	2 351	2 707
Total encours	13 972	(2 339)	(12)	-	11 621

La rubrique autre comprend essentiellement le reclassement des  ch ances   moins d'un an.

5.11 Obligations au titre des retraites

En millions d'ouguiyas	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provisions pour Indemn�t� de retraite	635	159	0	794
Provisions pour retraite compl�mentaire	2 227	178	(38)	2 367
TOTAL	2 861	337	(38)	3 160

Du r gime   prestations d finies :

Au moment de son d part   la retraite, une indemn t  est vers e au salari  en fonction :

- Du salaire au moment de son d part ;
- De l'anciennet  du salari .

Il convient de noter que cette indemnité est versée sans condition de présence dans le groupe au moment du départ à la retraite.

Hypothèses actuarielles :

L'engagement a été déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projeté. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Hypothèses	Hypothèses retenues
Age de départ à la retraite	63 ans
Taux d'augmentation des salaires	0,99%
Taux d'actualisation	6%
Taux de mortalité	TM 60-64 - 20%
Taux de rotation du personnel	0,24% en moyenne, répartis de manière décroissante par âge
Inflation	0,99%

La méthode retenue pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels est l'enregistrement en capitaux propres.

HYPOTHESES pour la période prenant fin au	31/12/2019	31/12/2020
Début de période	01 janvier 2019	01 janvier 2020
Fin de période	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Taux d'actualisation	6%	6%
Espérance de Durée Résiduelle Moyenne d'Activité	9,0	9,0

Variation de la dette actuarielle :

EVOLUTION DE L'ENGAGEMENT en MMRU	31/12/2019	31/12/2020
Engagement de début de période	466	516
Coût normal	22	34
Intérêt sur la dette	27	32
Pertes (Gains) actuariels	101	101
Dont changements d'hypothèses	(76)	(65)
Dont écarts d'expérience	176	166
Prestations versées	(72)	-
Engagement de fin de période	543	673

Variations des placements :

Les prestations définies par la SNIM ne sont pas adossées à des placements.

Couverture financière :

COUVERTURE FINANCIERE	31/12/2019	31/12/2020
Couverture financière	543	673
(Provision) Actif de retraite	543	673

Coûts sur la période :

Couverture financière	31/12/2019	31/12/2020
Coût normal	22	24
Intérêt sur la dette	27	32
Rendement attendu des actifs	-	-
Amortissement des écarts actuariels	-	-
Amortissement des coûts des services passés	-	-
Impacts des réductions/liquidations de régime	-	-
Charge (Produit)	49	56

Descriptif du régime à cotisation définie :

Pour les agents SNIM de nationalité mauritanienne sous contrat à durée indéterminée et postérieurement à 2011, au moment du départ à la retraite, de décès ou de licenciement à l'initiative de l'entreprise, une indemnité leur est versée qui est égale à cent vingtième :

- De la cotisation patronale de 10% et la cotisation salariale de 7% du salaire de référence ;
- Des revenus des placements des cotisations patronales et salariales ;
- Du coût des services passés pris en charge par SNIM (10% du salaire de référence) ;
- Du salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté.

Dans les autres cas, seules les cotisations salariales et les revenus du placement des cotisations salariales sont versés au salarié.

Hypothèses actuarielles :

La charge a été déterminée sous les hypothèses suivantes :

- Une souscription de la totalité des salariés ;
- Pas de charges sociales dues au titre de la retraite complémentaire ;
- Convergence des taux en 20 ans vers 5%, soit une prime de risque de 3% par rapport à l'inflation ;
- Aucun taux de rendement garanti ;

Le taux de revalorisation correspond au taux de rendement financier qui est égal à 9%.

5.12 Provisions

Les provisions couvrent les risques liés aux conflits et litiges avec le personnel sortant. Ces provisions ne sont pas actualisées car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

En millions d'ouguiyas	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provisions pour risques	752	242	(411)	583
TOTAL	752	242	(411)	583

5.13 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le poste dettes fournisseurs s'analyse comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs	4 891	6 765
Factures à recevoir	436	288
TOTAL	5 327	6 853

Il n'existe pas de dettes fournisseurs escomptées à la date de la clôture.

5.14 Impôts

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Taxe unique SNIM	2 393	1 383
Impôts sur les traitements et salaires	255	214
TOTAL	2 647	1 597

La société mère bénéficie d'un régime particulier, notifié par une convention signée en date du 23 décembre 1998 entre l'Etat Mauritanien - représenté à ce titre par le Ministre des Finances et le Ministre des Mines et de l'Industrie et le groupe. Cette convention fut conclue pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 1999. Elle garantit au groupe son autonomie de gestion et la liberté d'importation.

Le 27 mars 2018, l'Assemblée Nationale a ratifié la reconduction de la convention particulière pour une période de 20 ans additionnelle à partir du 01 janvier 2019.

La taxe unique comprend l'ensemble des impôts exigibles sur les bénéfices de l'exercice. En vertu de la convention particulière avec l'État, la SNIM est redevable de la taxe unique, par laquelle elle verse à l'État une redevance annuelle égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer. La convention particulière fut l'objet d'un avenant signé en décembre 2008 portant sur l'assiette de la taxe unique. Aux termes de cet avenant, la taxe unique est égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer majoré du montant des surestaries.

Il n'y a pas lieu de constater d'impôts différés, car il n'y a pas de différence entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs de l'état de la situation financière. La SNIM verse également une somme forfaitaire annuelle de 80 millions d'ouguiyas représentant la totalité de l'imposition des compensations d'impôts et taxes et des avantages en nature accordés par la SNIM à son personnel.

Les avances sur taxe unique et le crédit de TVA sont compensés avec la Taxe unique car les échéances de la taxe unique et du crédit de TVA sont similaires et ces montants sont recouvrés ou versés par la même administration et qu'il existe un droit légal de compensation.

5.15 Autres taxes

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Autres taxes	532	587
TOTAL	532	587

La convention signée entre l'État Mauritanien et la SNIM l'exonère du paiement de tous les droits de douane et taxes assimilées, ainsi que de tous les impôts, droits, taxes et redevances de toutes natures relatifs à tous les produits, équipements et services de même que sur les activités de recherche minière pour le fer et de recherche d'eau. Elle exonère aussi du règlement de tous les droits de douanes et les taxes assimilées sur tous les matériels, matériaux, fournitures et matières consommables importés par les entreprises et leurs sous-traitants et destinés aux travaux effectués pour le compte de la SNIM.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant N° 1 signé le 19 juin 2001 portant sur l'introduction de la TVA et l'assujettissement du Groupe à cette taxe. Aux termes de cet avenant à la nouvelle convention, la SNIM est soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les livraisons de biens et services non directement liés à l'exploitation industrielle et minière.

5.16 Autres créditeurs

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Clients créditeurs	920	1 859
Personnels et comptes rattachés	231	265
Dividendes à payer	22	48
Autres dettes et comptes de régularisation	2 775	2 374
Emprunt à moins d'un an	2 707	2 826
TOTAL	6 654	7 373

Les clients créditeurs correspondent aux clients minéral dont les factures définitives sont en leur faveur.

6- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

En MUM	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de minerai de fer	45 146	32 274
Ventes des filiales	2 043	2 228
TOTAL	47 189	34 502

Les ventes de minerai de fer s'élèvent à 45 146 MUM (1 220 590 K USD) pour l'exercice 2020 (somme nette de surestaries).

Les ventes sont faites en FOB (Free on Board) et elles sont comptabilisées au moment du transfert de contrôle qui correspond au chargement du minerai au port de Nouadhibou.

Les ventes de minerai de fer sont faites en quasi-totalité à différents pays d'Europe Occidentale et à la Chine. Trois clients (CARGIL, GLENCORE et AMS ARCELOR METTAL) réalisent 82% du chiffre d'affaires global de l'exercice 2020.

La répartition par zone géographique se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Chine	30 949	17 018
Italie	3 057	3 494
Japon	1 607	1 380
Allemagne	1 507	3 119
France	776	2 208
Australie	3 716	780
Pologne	668	778
Belgique	495	711
Espagne	97	703
Autres	274	84
TOTAL	45 146	32 274

Les ventes des filiales se présentent comme suit :

En MUM	31/12/2020	31/12/2019
ATIM	1 587	1 799
SOMASERT	5	8
COMECA	78	80
SAMIA	46	27
SAFA	146	155
SAMMA	25	41
GMM	14	6
M2E	73	30
GIP	70	61
TOTAL	2 043	2 228

6.2 Produits des activités annexes

La rubrique produite des activités annexes se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Loyers, cessions de matière, télécom	500	564
Locations d'immeubles et matériel	12	13
Prestations diverses	20	17
Mise à disposition personnel	52	25
Cessions diverses	2	2
TOTAL	597	620

6.3 Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Rabais, remise et ristournes obtenues	26	7
Produits et Profits	91	32
Reprises / provisions	723	622
Profits / cession	49	335
TOTAL	888	995

6.4 Marchandises et matières consommées

La rubrique matières consommables se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Matières & marchandises consommées	9 728	9 788
Vivres consommés & produits d'entretien	58	120
Achats eau électricité	67	65
Matières & fournitures	6	7
TOTAL	9 858	9 979

6.5 Frais de personnel

Les frais de personnel se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Charges salariales	3 707	3 445
Charges sociales	348	393
Provision pour indemnité de retraite	328	(16)
Retraites complémentaires	105	98
TOTAL	4 467	3 920

L'évolution de l'effectif du Groupe par catégorie se présente de la façon suivante :

Catégorie	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	532	517
Maîtrises	3 577	3 413
Ouvriers	3 182	3 449
TOTAL	7 291	7 379

Les effectifs moyens sont calculés sur la base des salariés présents à la fin de chaque mois.

6.6 Dotations aux amortissements et provisions

La rubrique dotations aux amortissements et provisions se détaille comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 478	5 871
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	62	56
Dotations aux provisions (risques et charges)	240	444
Autres dotations aux provisions	465	389
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 244	6 660

6.7 Impôts et Taxes

La rubrique Impôts et Taxes se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Impôts sur Avantage	8	8
Impôts Divers	203	46
TOTAL	211	54

6.8 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Charges liées à l'investissement	1 186	1 088
Charges liées à l'activité	495	510
Autres	449	378
TOTAL	2 130	1 976

- (1) Les charges liées à l'investissement concernent principalement les frais de réparation et entretien, d'assurances ainsi que les frais d'études et d'assistance technique.
- (2) Les charges liées à l'activité concernent principalement les frais de missions, d'honoraires, de téléphone, d'analyse de minerai et les frais bancaires.
- (3) Le poste Autres charges concerne les dons et subventions, amendes et pénalités et les déclassements de stock.

6.9 Produits financiers

Les produits financiers se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	269	270
Produits sur instruments financiers	40	141
Gains de change	908	687
Autres produits financiers	27	3
TOTAL	1 244	1 108

Les gains de change ont baissé. Ces derniers se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Gains de change latents	180	195
Autres gains de change	729	493
TOTAL	908	687

6.10 Charges financières

Les charges financières se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et charges assimilées	511	732
Pertes de change	1 306	742
Charges sur instruments financiers	32	157
Autres charges financières	99	87
TOTAL	1 948	1 718

Les pertes de change se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Pertes de change latentes	188	38
Autres pertes de change	1 119	704
TOTAL	1 306	742

Les pertes de changes latentes correspondent à la perte de change sur la revalorisation de la dette financière libellée en euro. Les autres pertes de change sont relatives aux pertes de change sur la revalorisation des placements, les comptes de trésorerie, des clients et les fournisseurs.

7- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Retraitement des amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 478	5 871
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	62	56
Dotations aux amortissements des actifs financiers	0	0
Dotations aux provisions (risques et charges - IDR)	399	452
Pertes d'actifs immobilisés	0	70
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 939	6 449

7.2 Variation du BFR

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Diminution (augmentation) Stocks et en-cours	73	(1 010)
Diminution (augmentation) Clients et comptes rattachés	(6 465)	(1 564)
Diminution (augmentation) Autres débiteurs	1 407	213
Augmentation (diminution) Fournisseurs et comptes rattachés	403	305
Augmentation (diminution) Etat et autres collectivités locales	(15)	(295)
Augmentation (diminution) Autres créditeurs	(949)	445
VARIATION DU BFR	(5 545)	(2 004)

7.3 Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 991)	(2 906)
Acquisition d'actifs incorporels	(3)	(257)
Acquisition d'actifs financiers nets	(171)	(216)
TOTAL ACQUISITIONS	(6 166)	(3 379)

7.4 Reprises sur amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Production immobilisée	(352)	(673)
Reprise sur amortissements & provisions	(419)	(207)
TOTAL REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	(771)	(880)

7.5 Gains/Pertes de change

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Gains / perte de changes sur emprunts	(55)	292
Gains nets sur instruments financiers	(106)	(78)
TOTAL	(161)	214

7.6 Trésorerie Nette

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	29 739	18 808
Trésorerie et équivalents de trésorerie passifs	(407)	(405)
Trésorerie NETTE	29 332	18 403

8- AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2020	31/12/2019
Crédits documentaires en cours	964	525
Cautions données au tiers	1 117	1 117
Sous-Total Engagements données	2 081	1 642
Cautions reçues des fournisseurs	306	358
Reliquats des fonds non débloqués	5 864	6 844
Sous-Total Engagements reçus	7 230	7 202
Total	9 311	8 844

9- INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées ne sont pas significatives.

Elles portent essentiellement sur la cession (de matières et de carburant) ainsi que sur des prestations d'atelier.

Ce tableau récapitule les prestations intragroupes réalisées en 2020 en MUM.

		Achats															
		ATM	COMTE	COMTE	COMTE	COMTE	COMTE	COMTE	COMTE	COMTE	COMTE	COMTE	COMTE	COMTE	COMTE	COMTE	TOTAL
MUM	ATM																0
	COMTE	0														181	181
	NAMMA	0		1												27	27
	NAMMA																0
	NOMASER		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	COM																0
	NAMA															157	157
	GIP															18	18
	MEMS																0
	MAE															21	21
	GHM																0
	SNIM	0					0	1	2	7	10	0	0	0	0	0	24
	TOTAL	0	0	1	0	0	0	1	2	7	10	0	0	0	0	206	241

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants des filiales ne sont pas communiquées pour des raisons de confidentialité.

10- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés pour la publication en date du 22 Avril 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Aucun événement significatif n'est survenu après la date de clôture concernant directement la société.

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'entité à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Etats Financiers Consolidés, y compris les informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés, et apprécions si les Etats Financiers Consolidés reflètent les opérations et événements les sous-tendant de manière à ce qu'ils en donnent une présentation sincère :
- nous recueillons, concernant les informations financières des entités ou activités du groupe, des éléments suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les Etats Financiers Consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nouakchott et Paris-La Defense, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes et l'Auditeur Indépendant

Version anglaise originale signée par

CONEX

ERNST & YOUNG Audit

El Aghef Limam Branim

Pierre Abily